

Bornes de recharge électrique

Le réseau de recharge pour véhicules électriques se renouvelle et rejoint à partir du 31 mars 2023 le réseau SEYMABORNE pour vous proposer un service amélioré.



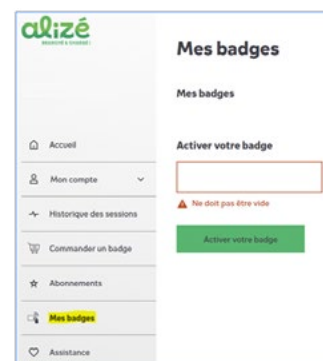
Pour profiter du nouveau service SEYMABORNE proposé par Alizé, les nouveaux outils déployés nécessitent certaines actions de votre part. Pour cela vous devrez suivre les étapes suivantes :

1. Créer votre nouvel espace client

Rendez-vous sur le nouveau site SEYMABORNE dédié aux bornes de recharge :

<https://alizecharge.com/partenaires/sey/>

ou bien directement via la nouvelle application Alizé (disponible sur le Play Store ou l'App Store)



2. Commander et activer votre BADGE dans votre espace client

- Commandez un badge depuis votre nouvel espace client
- Une fois le badge reçu, allez dans l'onglet « Mes Badges » / activez votre badge
- Et renseignez le numéro de votre badge

3. Vous êtes désormais prêts à vous recharger avec votre compte client SEYMABORNE

Votre badge donne accès aux bornes du réseau SEYMABORNE déployé dans les Yvelines ainsi que toutes les bornes Alizé Liberté opérées par Bouygues Energies & Services sur le territoire national.

En cas de difficultés rencontrées durant la création de votre nouvel espace client, nous vous invitons à déclarer votre incident via le formulaire de contact au lien suivant : <https://support.alizecharge.com/support/tickets/new>

À noter que vous avez la possibilité d'utiliser un badge partenaire (hors cartes Clem'). Vérifiez alors la compatibilité et les surcoûts éventuels auprès de votre opérateur de mobilité.

